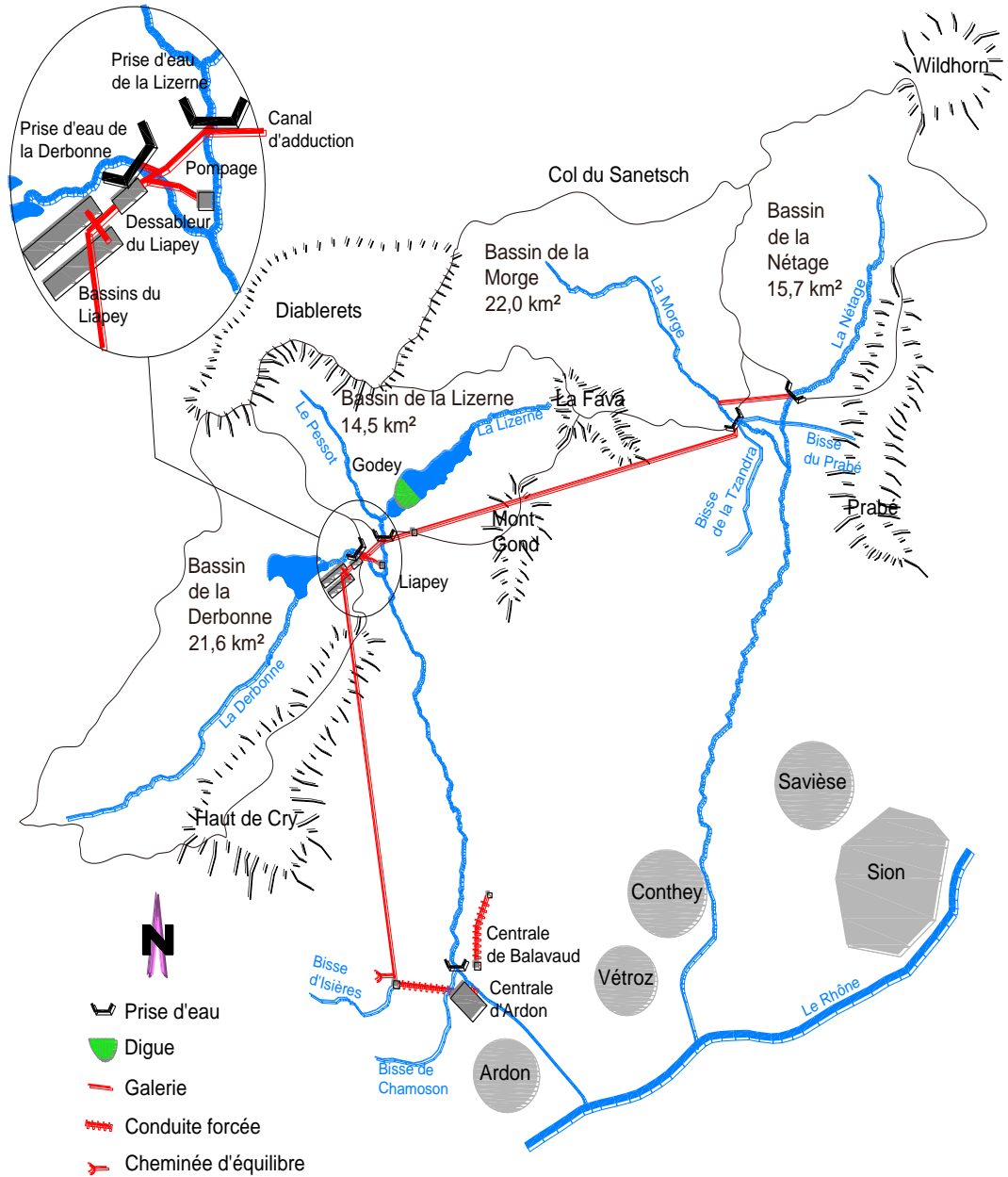




# **57<sup>e</sup> RAPPORT DE GESTION**

## **2013/2014**

**LIZERNE ET MORGE S.A. SION**





## **ACTIONNAIRES**

---

<b>AXPO Trading AG (AXPO)</b>	<b>50 %</b>
<b>FMV SA (FMV)</b>	<b>20 %</b>
<b>Ville de Sion (SION)</b>	<b>20 %</b>
<b>Ville de Sierre (SIERRE)</b>	<b>10 %</b>

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale 2014.

MM.	Nicolas Antille	à Veyras, Président
	Guy Bühler	à Belmont-sur-Lausanne, Vice-Président
	Didier Grall	à Huningue (F)
	Paul Michellod	à Leytron
	Philippe Varone	à Sion
	Daniel Wenger	à Villars-sous-Yens

### **Représentant des communes concédantes**

M. Christophe Germanier, à Conthey

### **Délégué du Gouvernement valaisan**

M. Jean Rossier, à Sion

### **Secrétaire du Conseil d'administration**

M. Jean-Albert Ferrez, à Verbier

## **ORGANE DE RÉVISION**

---

Fiduciaire FIDAG SA, à Sion

## **GESTION ET EXPLOITATION**

---

L'Energie de Sion-Région SA, à Sion



## EXPLOITATION

---

Avec une production de 111 % par rapport à la moyenne multiannuelle, l'exercice sous revue se termine sur une bonne note. Un enneigement favorable et une fonte très progressive, consécutive aux basses températures du début de l'été 2013, ont permis à l'usine d'Ardon de bien absorber les apports printaniers.

Une intense activité s'est déroulée sur les installations de la vallée de la Lizerne. A Derborence, une expertise forestière a été menée dans le cadre d'une étude sur la gestion des bois flottants à la digue du Godey. Certaines mesures préventives seront mises en vigueur à savoir : le débitage régulier des bois versés, une inspection annuelle des forêts et l'installation d'une caméra de surveillance de la retenue.

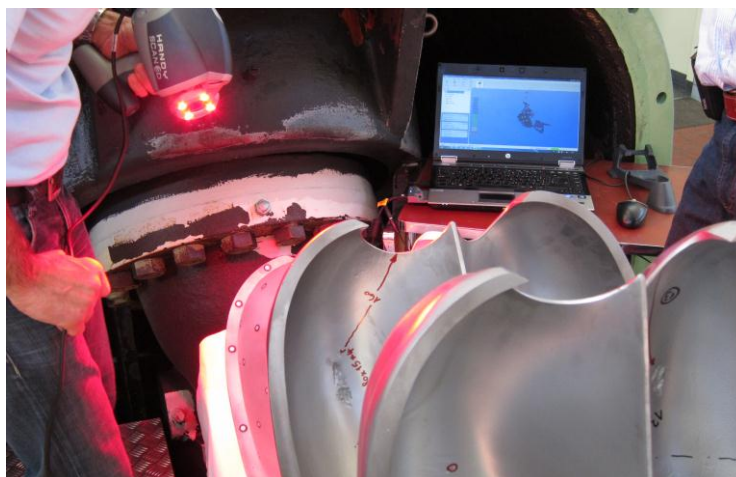
Le réseau géodésique de surveillance de la digue a été adapté de manière à ne plus être perturbé par les sapins se trouvant sur les lignes de visée. Le grand nombre d'arbres concernés et leur situation sur des parcelles privées ont rendu tout abattage impossible.

Durant l'automne, une vidange de la digue du Godey a été effectuée afin d'inspecter les installations de la prise de fond et de contrôler la galerie de vidange. Suite aux pluies soutenues durant cette période, les apports naturels dans la Lizerne n'ont pas permis de mener à bien ces travaux.

Les autres travaux effectués à Derborence ont porté sur l'assainissement du radier de la prise d'eau de la Derbonne, sur la réfection de la sortie de la vanne de fond de la digue et sur la sécurisation de la falaise au droit des accès aux bassins du Liapey.

La ligne aérienne 8 kV, qui remonte la vallée de la Lizerne depuis Isière, a été démantelée.

A la centrale d'Ardon, certains augets de la roue Pelton du groupe 1 ont subi de rapides et importantes dégradations dues à de la cavitation. La puissance de la turbine a dû ponctuellement être limitée avant que la roue ne soit remplacée et réparée.



*Expertise de la roue Pelton du groupe 1*



## **ADMINISTRATION**

---

Les négociations avec les communes d'Ardon et Vétroz au sujet de la centrale de Balavaud, relatives au turbinage de Péteille, ont abouti. Une convention est en cours d'élaboration.

A la suite de la décision du Tribunal fédéral, Lizerne & Morge SA s'est vu rembourser la totalité des montants indûment versés pour les prestations des services-système, ainsi que les intérêts y relatifs.

Les négociations concernant l'imposition des sociétés hydroélectriques valaisannes n'ayant pas abouti, le Canton du Valais a taxé ces dernières selon le modèle contesté du prix de vente minoré de l'énergie. Suite à cette décision, Lizerne & Morge SA a déposé une réclamation contre cette taxation pour les années fiscales 2009, 2010 et 2011.

L'Assemblée générale du 23 août 2013 a élu MM. Christophe Germanier et Philippe Varone, en remplacement de MM. Stéphane Germanier et Alfred Squaratti, démissionnaires. L'Assemblée générale remercie les membres sortants pour leur engagement au sein de la société.

Le Conseil d'administration a élu, lors de sa séance du 23 août 2013, M. Nicolas Antille en tant que Président et M. Guy Bühler en tant que Vice-Président.



## Période

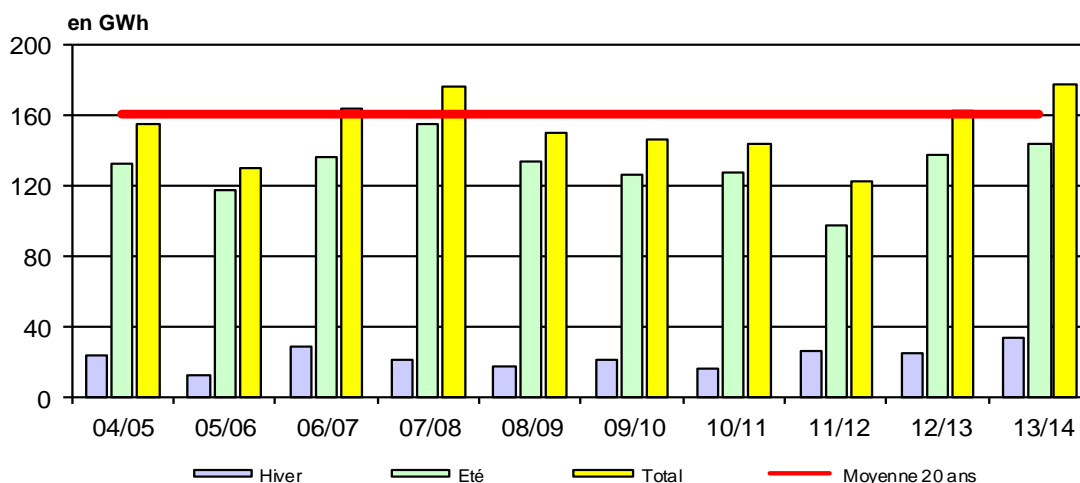
Le présent rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014.

## Production d'énergie

La production des alternateurs de l'année 2013/2014 se situe à 10.75 % en dessus de la moyenne des 20 dernières années.

La production totale brute de l'aménagement se répartit de la manière suivante :

	2013/2014 MWh	2012/2013 MWh	Moyenne des 20 ans MWh
Production d'été	143'964	138'020	134'532
Production d'hiver	33'058	25'053	25'299
<b>Production annuelle</b>	<b>177'022</b>	<b>163'073</b>	<b>159'831</b>
Ajustement	- 5'705	- 7'199	- 2'731
<b>Production à disposition des partenaires</b>	<b>171'317</b>	<b>155'874</b>	<b>157'100</b>



Le groupe auxiliaire a produit durant l'année hydrologique 906 MWh. Cette production représente environ le 87.7 % de la moyenne multiannuelle (20 ans).

La petite centrale de Balavaud a produit durant l'année hydrologique 2'240 MWh. Cette production représente environ le 104.9 % de la moyenne multiannuelle (20 ans).

Après déduction de l'énergie d'ajustement, la production totale nette mise à disposition des partenaires s'élève à 171'317 MWh.

## Personnel

L'effectif du personnel mis à disposition pour l'exploitation de l'aménagement compte 9 collaborateurs à la clôture de l'exercice. Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.



## COMPTES ANNUELS

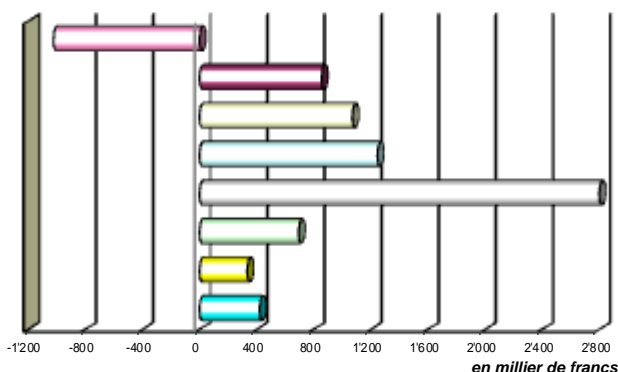
---

### Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2013/2014 s'élève à CHF 5.684 mio, en diminution de CHF 0.831 mio par rapport à l'exercice précédent.

La diminution des dépenses prises en charge par les partenaires (de CHF 6.526 mio à CHF 6.490 mio) est essentiellement due au remboursement des frais payés à Swissgrid pour les SDL en 2009 et 2010. Ce produit extraordinaire de CHF 1.222 mio a été compensé par une augmentation de la charge fiscale. Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du prix du marché et des profils de production de l'aménagement selon le nouveau modèle du Canton du Valais d'août 2013.

Service-système et ajustement  
Matériel et prestations de tiers  
Main d'œuvre nette facturée  
Charges d'amortissement  
Redevances, impôts aux collectivités  
Autres charges d'exploitation  
Charges financières  
Résultat annuel



Le résultat permet l'attribution d'un dividende correspondant à un intérêt équitable sur le capital mis à disposition par les actionnaires. Le dividende 2013/2014 proposé à l'Assemblée générale se monte à 4 % du capital-actions.

### Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement le montant facturé à la clôture de l'exercice pour la vente d'énergie de la centrale de Balavaud et du groupe auxiliaire, la vente d'eau potable à la Commune de Savièse, ainsi qu'au montant réclamé aux partenaires pour la normalisation des frais annuels.

Le compte de régularisation de l'actif englobe principalement les intérêts sur les acomptes des frais SDL réclamés à Swissgrid, ainsi que les primes d'assurances payées d'avance.

### Passif

Les dettes sur achats et prestations concernent essentiellement les fournisseurs payés après la clôture.

Le compte de régularisation du passif englobe les redevances courues, ainsi que les primes d'assurance à payer.

### Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 663b du Code des Obligations avec les normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend notamment une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

### Organe de révision

L'Assemblée générale du 23 août 2013 a confié le mandat de révision, pour une année, à la Fiduciaire FIDAG S.A., à Sion.



## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en mille CHF	Annexe	2013/14	2012/13
Frais annuels à la charge des partenaires	5	6 490	6 526
Autres produits d'exploitation	6	1 517	1 544
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>8 007</b>	<b>8 070</b>
Service-système et régulation	18	1 022	-129
Matériel et prestations de tiers		-855	-870
Main d'œuvre facturée	19	-1 071	-1 070
Redevances et impôt spécial	7	-2 573	-2 310
Energie gratuite, de restitution		-40	-46
Charges d'amortissement		-1 246	-1 210
Autres charges d'exploitation		-694	-659
Impôts sur le capital et impôts divers		-227	-221
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-5 684</b>	<b>-6 515</b>
<b>Résultat avant intérêts et impôts</b>		<b>2 323</b>	<b>1 555</b>
Produits financiers		240	2
Charges financières	8	-574	-561
Produits/Charges hors exploitation	9	5	6
<b>Résultat avant impôt sur le bénéfice</b>		<b>1 994</b>	<b>1 002</b>
Impôt sur le bénéfice	10	-1 573	-581
<b>Résultat</b>		<b>421</b>	<b>421</b>





## BILAN

en mille CHF	Annexe	31.03.2014	31.03.2013
Immobilisations corporelles	11	32 353	33 593
Immobilisations incorporelles	11	236	242
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>32 589</b>	<b>33 835</b>
Créances résultant de ventes et de prestations	12	1 120	166
Autres créances		0	0
Comptes de régularisation actif	13	177	2 062
Liquidités	4	167	85
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>1 464</b>	<b>2 313</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>34 053</b>	<b>36 148</b>
Capital-actions		10 000	10 000
Réserve générale		1 165	1 144
Résultat au bilan		421	421
<b>Total des fonds propres</b>		<b>11 586</b>	<b>11 565</b>
Dettes financières à long terme	14	20 000	20 000
<b>Total des fonds étrangers à long terme</b>		<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Dettes résultant d'achats et de prestations	15	170	843
Dettes financières à court terme	16	1 700	3 500
Autres dettes		0	0
Comptes de régularisation passif	17	597	240
<b>Total des fonds étrangers à court terme</b>		<b>2 467</b>	<b>4 583</b>
<b>Total des fonds étrangers</b>		<b>22 467</b>	<b>24 583</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>34 053</b>	<b>36 148</b>



## TABLEAU DE FINANCEMENT

en mille CHF	2013/14	2012/13
Résultat	421	421
Amortissements	1 246	1 210
<b>Cash flow</b>	<b>1 667</b>	<b>1 631</b>
Variation de l'actif circulant net (liquidités non comprises)	615	-1 202
<b>Flux de fonds relatifs à l'exploitation</b>	<b>2 282</b>	<b>429</b>
Investissements nets sur immobilisations corporelles	0	-124
<b>Flux de fonds relatifs aux investissements</b>	<b>0</b>	<b>-124</b>
<b>Free cash flow</b>	<b>2 282</b>	<b>305</b>
Dividende distribué	-400	-400
Variation des dettes financières à long terme	0	-1 000
Variation des dettes financières à court terme	-1 800	1 100
<b>Flux de fonds relatifs aux opérations financières</b>	<b>-2 200</b>	<b>-300</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>82</b>	<b>5</b>
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	85	80
Liquidités à la fin de l'exercice	167	85
<b>Variation des liquidités</b>	<b>82</b>	<b>5</b>



## **TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

Le capital-actions se divise en 1'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.04.12	10 000	1 123	421	11 544
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2012/13			421	421
<b>Capitaux propres au 31.03.13</b>	<b>10 000</b>	<b>1 144</b>	<b>421</b>	<b>11 565</b>

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.04.13	10 000	1 144	421	11 565
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2013/14			421	421
<b>Capitaux propres au 31.03.14</b>	<b>10 000</b>	<b>1 165</b>	<b>421</b>	<b>11 586</b>

A l'Assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.



## CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

en mille CHF	2013/14	2012/13
<b>Détail des comptes</b>		
Frais annuels à la charge des partenaires	6 490	6 526
Autres produits d'exploitation	1 517	1 544
Produits financiers	240	2
<b>Prestations de l'entreprise</b>	<b>8 247</b>	<b>8 072</b>
Service-système et ajustement	1 022	-129
Matériel et prestations de tiers	-855	-870
Autres charges d'exploitation	-694	-659
Produits/charges hors exploitation	5	6
<b>Prestations préalables</b>	<b>-522</b>	<b>-1 652</b>
<b>Résultat brut réalisé</b>	<b>7 725</b>	<b>6 420</b>
Amortissements	-1 246	-1 210
<b>RÉSULTAT NET RÉALISÉ</b>	<b>6 479</b>	<b>5 210</b>

en mille CHF		2013/14	2012/13
<b>Répartition des charges</b>	en %		
<b>Main d'œuvre facturée</b>	20.5	<b>1 071</b>	<b>1 070</b>
Redevances et impôt spécial	44.3	2 573	2 310
Energie gratuite, de restitution	0.9	40	46
Impôts	15.4	1 800	802
<b>Redevances et impôts aux collectivités publiques</b>	<b>60.6</b>	<b>4 413</b>	<b>3 158</b>
<b>Intérêt sur le capital étranger</b>	<b>10.8</b>	<b>574</b>	<b>561</b>
<b>Intérêt sur le capital propre</b>	<b>7.7</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
<b>Attribution à la réserve</b>	<b>0.4</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
<b>RÉPARTITION TOTALE</b>	<b>100.0</b>	<b>6 479</b>	<b>5 210</b>



## ANNEXE

### 1- Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes annuels de la Lizerne et Morge S.A. ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 663b du Code des obligations (CO), "Annexe".

### 2- Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan, aux coûts d'achat ou de production diminués des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique ou, pour les installations avec droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation et administratifs	35 - 50 ans
Installations partie électrique	10 - 40 ans
Installations partie hydraulique	25 - 90 ans
Installations de transport	25 - 40 ans
Installations de distribution	25 - 40 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	5 - 15 ans
Installations en construction et projets	seulement en cas de dépréciation de valeur

Les immobilisations incorporelles (concessions) sont prises en compte dans le bilan à leur valeur d'achat, et l'amortissement est fait linéairement sur la durée de la concession, soit de 90 ans. La concession a été octroyée jusqu'au 31.12.2052.

Les investissements pour le renouvellement ou l'amélioration de l'aménagement sont activés si leur durée est prolongée d'une manière significative, si leur capacité est augmentée ou si une amélioration substantielle de la qualité de la production peut être obtenue.

### 3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

### 4- Liquidités et titres

Les liquidités contiennent les avoirs postaux et bancaires, ainsi que les placements financiers auprès des banques ou de tiers, avec une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Les titres sont repris aux coûts d'acquisition diminués d'éventuelles pertes de valeurs.

### 5- Frais annuels à la charge des partenaires

Les frais non couverts par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le contrat de partenaire, pris en charge par les actionnaires en fonction de leur participation.

### 6- Autres produits d'exploitation

en mille CHF	2013/14	2012/13
Ventes d'énergie et d'eau	653	652
Utilisation du réseau 65 kV	394	324
Remboursements de prestations	125	152
Autres produits divers	22	24
Energie d'ajustement	323	392
<b>Total</b>	<b>1 517</b>	<b>1 544</b>



## 7- Redevances et impôt spécial

en mille CHF	2013/14	2012/13
Redevances hydrauliques aux communes	1 029	924
Impôt spécial sur les forces hydrauliques canton	1 544	1 386
<b>Total</b>	<b>2 573</b>	<b>2 310</b>

## 8- Charges financières

en mille CHF	2013/14	2012/13
Intérêts sur emprunts	533	558
Autres frais financiers	41	3
<b>Total</b>	<b>574</b>	<b>561</b>

## 9- Produits/Charges hors exploitation

en mille CHF	2013/14	2012/13
Produits hors exploitation	5	6
Charges hors exploitation	0	0
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>6</b>

## 10- Impôt sur le bénéfice

en mille CHF	2013/14	2012/13
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	1 262	581
Rattrapage des exercices précédents	311	0
<b>Total</b>	<b>1 573</b>	<b>581</b>

Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du profil de production de l'aménagement valorisé au prix du marché.

## 11- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations au 31.03.2013 se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.12	660	69 671	0	350	70 681
Entrées	0	0	124	0	124
Sorties	0	0	0	0	0
Reclassification	0	124	-124	0	0
<b>Valeurs d'achat au 31.03.13</b>	<b>660</b>	<b>69 795</b>	<b>0</b>	<b>350</b>	<b>70 805</b>
Amort. cumulés au 01.04.12	-660	-34 998	0	-102	-35 760
Amortissements 2012/2013	0	-1 204	0	-6	-1 210
Sorties	0	0	0	0	0
<b>Amort. cumulés au 31.03.13</b>	<b>-660</b>	<b>-36 202</b>	<b>0</b>	<b>-108</b>	<b>-36 970</b>
Valeur comptable nette au 31.03.13	0	33 593	0	242	33 835

Les valeurs d'assurances incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent au 31.03.2013 à CHF 45.02 mio.



Les immobilisations au 31.03.2014 se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.13	660	69 795	0	350	70 805
Entrées	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
<b>Valeurs d'achat au 31.03.14</b>	<b>660</b>	<b>69 795</b>	<b>0</b>	<b>350</b>	<b>70 805</b>
Amort. cumulés au 01.04.13	-660	-36 202	0	-108	-36 970
Amortissements 2013/2014	0	-1 048	0	-6	-1 054
Amortissements non planifiés	0	-192	0	0	-192
Sorties	0	0	0	0	0
<b>Amort. cumulés au 31.03.14</b>	<b>-660</b>	<b>-37 442</b>	<b>0</b>	<b>-114</b>	<b>-38 216</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.03.14</b>	<b>0</b>	<b>32 353</b>	<b>0</b>	<b>236</b>	<b>32 589</b>

Les valeurs d'assurances incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent au 31.03.2014 à CHF 45.32 mio.

## 12- Créances résultant de ventes et de prestations

en mille CHF	31.03.2014	31.03.2013
Vis-à-vis des actionnaires	992	26
Vis-à-vis de tiers	128	140
<b>Total</b>	<b>1 120</b>	<b>166</b>

## 13- Comptes de régularisation actif

en mille CHF	31.03.2014	31.03.2013
Actifs transitoires vis-à-vis de tiers	177	66
Avoir fiscal	0	1 996
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>2 062</b>

## 14- Dettes financières à long terme

en mille CHF		31.03.2014	31.03.2013
Taux d'intérêt	Durée		
2.54 %	30.03.06-29.03.16	20 000	20 000
<b>Total</b>		<b>20 000</b>	<b>20 000</b>

## 15- Dettes résultant d'achats et de prestations

en mille CHF	31.03.2014	31.03.2013
Vis-à-vis des actionnaires	0	664
Vis-à-vis de tiers	170	179
<b>Total</b>	<b>170</b>	<b>843</b>



## 16- Dettes financières à court terme

en mille CHF			31.03.2014	31.03.2013
Taux d'intérêt	Durée			
2.52 %	01.04.13-31.03.14		0	1 000
0.40 %	05.03.13-02.06.13	vis-à-vis des actionnaires	0	2 500
0.50 %	27.03.14-26.06.14	vis-à-vis des actionnaires	1 700	0
<b>Total</b>			<b>1 700</b>	<b>3 500</b>

## 17- Comptes de régularisation passif

en mille CHF		31.03.2014	31.03.2013
Redevances et impôt spécial		36	28
Passifs transitoires vis-à-vis de tiers		143	212
Dettes fiscales		418	0
<b>Total</b>		<b>597</b>	<b>240</b>

## 18- Service-système et régulation

Le 27 mars 2013, le Tribunal fédéral a décidé que les centrales électriques n'auraient pas à assumer les frais des prestations des Services-système (SDL). Cet exercice enregistre en déduction des charges le remboursement des frais SDL payés en 2009 et 2010 pour un montant de CHF 1.222 mio. D'autre part, les produits financiers enregistrent les intérêts des frais SDL remboursés pour un montant de CHF 0.161 mio.

## 19- Engagements résultant de la prévoyance professionnelle

La société n'a pas de collaborateur propre. Conformément au contrat de mandat, le personnel nécessaire est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région S.A. Les frais de personnel figurant au compte de résultat correspondent aux charges facturées par l'Energie de Sion-Région S.A. La société n'est donc pas porteuse de risques selon Swiss GAAP RPC 16.

## 20- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles sont mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément au contrat de partenaires.

## 21- Evaluation des risques

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été formalisée. Cette analyse traite des principaux risques auxquels elle est exposée et de leurs conséquences sur les états financiers.

## 22- Indications supplémentaires

En août 2013, le Canton du Valais a notifié les taxations définitives 2009 à 2011 à Lizerne & Morge SA. Par principe de prudence, la société a comptabilisé et réglé tous les décomptes reçus. Toutefois, elle conteste le modèle de détermination du bénéfice imposable utilisé pour ces décomptes (modèle déterminé par le Canton du Valais et applicable à toutes les sociétés de partenaires hydroélectriques). Il existe donc une divergence entre LMSA et le Canton du Valais. Les provisions pour les impôts 2012, 2013 et 2014 sont calculées sur la base du modèle déterminé par le Canton du Valais. L'issue du litige pourrait modifier favorablement le montant d'impôts comptabilisé dans les comptes de Lizerne & Morge SA au 31.03.2014.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 663b du CO ou des normes Swiss GAAP RPC.





## PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

CHF	2013/14	2012/13
Report de l'exercice précédent	-	-
Résultat de l'exercice	421'000	421'000
<b>Résultat au bilan</b>	<b>421'000</b>	<b>421'000</b>
Dividende 4 % (exercice précédent: 4 %)	400'000	400'000
Attribution à la réserve générale	21'000	21'000
Report à nouveau	-	-
<b>Total</b>	<b>421'000</b>	<b>421'000</b>

Sion, le 12 juin 2014

Au nom du Conseil d'administration  
Le Président      Le Vice-Président

*Nicolas Antille*

*Guy Bühler*

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION  
SUR LE CONTROLE RESTREINT  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES  
DE LIZERNE ET MORGE SA, A SION**

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 mars 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

A blue ink signature of Christelle Sierro Fardel, consisting of several overlapping loops.

Christelle Sierro Fardel  
Experte-réviser agréée  
Réviser responsable

A blue ink signature of Marc-André Ballestraz, written in a cursive style.

Marc-André Ballestraz  
Expert-réviser agréé

Sion, le 13 juin 2014